Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212203681-20251211-13122025_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 Décembre à vingt heures
Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14

Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine, Monsieur Pascal Le Gaillard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Philippe Rouinsard, Monsieur Serge Briard ; Madame Elodie Pelletant ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Ciara Martin
Procurations : aucune
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS

Secrétaire de séance : Madame Elodie Pelletant

2025-55 Culture Adoption du règlement intérieur des bibliothèques du réseau de Dinan agglomération LIRICI

Le réseau des bibliothèques LIRICI a été créé en novembre 2021 et regroupe aujourd'hui 31 bibliothèques (34 bibliothèques à compter du 15 octobre 2025 après l'intégration des bibliothèques de Beaussais-sur-Mer, Matignon et Saint-Juvat en cours) partageant une carte unique de prêt (option 2).

L'architecture de ce réseau a été validée par une délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2019. Les bibliothèques municipales ayant choisi de rejoindre le réseau ont délibéré en Conseil municipal en ce sens au moment de leurs entrées dans le réseau.

Afin de simplifier la communication envers les usagers du réseau et de compiler les règles communes à l'ensemble des bibliothèques, il convient de mettre en place un règlement intérieur commun. Celui-ci a été travaillé de façon collaborative avec les bibliothèques du réseau (groupe de travail puis relectures).

Le règlement intérieur aborde les notions de missions et services, les conditions d'accès aux bibliothèques du réseau, les conditions d'inscription, la protection des données personnelles, le prêt de documents, les recommandations et les interdictions. Certaines dispositions spécifiques ont aussi été ajoutées car toutes les règles ne sont pas uniformisées.

Ce règlement intérieur sera applicable dans l'ensemble des bibliothèques du réseau Lirici à compter du 15 octobre 2025.

Il devra être approuvé par les Conseils municipaux de toutes les communes dont la bibliothèque intègre l'option 2 du réseau LIRICI (carte unique de prêt) avant d'être affiché dans les bibliothèques et mis en ligne sur le site internet LIRICI.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212203681-20251211-13122025_2-DE

Vu la délibération n°CA-2019-147 du Conseil Communautaire en date du 22 juillet 2019 validant le schéma de développement du réseau des bibliothèques-médiathèques,

Vu la loi n°2021-1717 en date du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la Lecture publique,

Ainsi, considérant la nécessité d'adopter un règlement intérieur commun aux bibliothèques du réseau de Dinan Agglomération Lirici,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le règlement intérieur proposé ainsi que l'annexe correspondante, pour une application à compter du 15 octobre 2025,**
- **Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le règlement de fonctionnement actualisé et tout document y afférant.**

MAIRIE DE TREMEREC
CÔTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine